

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DPVI 149** Quartier Amiraux Simplon (18e). Subventions à 8 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe pour 2011.

**Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant no 1 voté les 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour le développement social sur le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 1.500 € est attribuée à l'association Groupe Amical sportif de Clignancourt (496 / D03408), 140 rue de Clignancourt (18e), pour une formation des bénévoles (500 € 2011-05022), une mixité sociale des jeunes issus de l'immigration (500 € 2011-05023) et une participation des familles à la vie de l'association (500 € 2011-05024).

Article 2 : Une subvention de 4.000 € est attribuée à l'association L'Impossible (13506 / X08024), 181 avenue Jean-Jaurès (19e), pour un atelier couture et transformation de textile (2011-05026).

Article 3 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Paris Basket 18 (17410 / X01705 2011-05029), 15 passage Ramey (18e), pour un atelier de paroles entre actes.

Article 4 : Une subvention de 1.250 € est attribuée à l'association Mille et Une Images (9513 / X07252 2011-05030), 15 passage Ramey (18e), pour une action intitulée Images in le 18e.

Article 5 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'Association Interculturelle de Production, de Diffusion, de Documentation Audiovisuelles (AIDDA) (12969, 12969 2011-05031), 29 rue Montcalm (18e), pour une action intitulée Un quartier, des histoires, des mémoires.

Article 6 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association Art Exprim 18 (9971 / X02778), 10 rue des Gardes (18e), pour des interventions artistiques dans le square Henri Sauvage (2011-05032).

Article 7 : Une subvention globale de 4.500 € est attribuée à l'association Théâtre Pixel et Gemo Production (3641 / X08184), 18 rue Championnet (18e), pour un festival de théâtre au Pixel ce soir (2.000 € 2011-05187), pour des ateliers de pratique artistique (1.500 € 2011-05188) et une action intitulée Une place à deux euros pour les écoles (1.000 € 2011-05189).

Article 8 : Une subvention globale de 3.000 € est attribuée à l'association Quatre à quatre 18 (11945 / X06604), chez Mme Névanen 14 rue du Simplon (18e), pour des ateliers culturels et sportifs en maternelle (2.000 € 2011-05034) et des activités pour les familles et les parents (1.000 € 2011-05035)

Article 9 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 19.750 €, sont imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.